



**PRÉFET
DE L'ESSONNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction de la Coordination des Politiques
Publiques et de l'Appui Territorial

Direction des Relations
avec les Collectivités Locales

Évry-Courcouronnes, le **24 JAN. 2022**

Le Préfet de l'Essonne

à

Mesdames et Messieurs les présidents d'EPCI
Mesdames et Messieurs les maires

*- Pour information à Mesdames et Messieurs les
Parlementaires du département*

*- En communication à Messieurs les sous-préfets
d'arrondissement*

Objet : Dotation de soutien à l'investissement local – Ouverture de la campagne 2022.

P.J. : 5

La dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) créée en 2016 et pérennisée par la loi de finances pour 2018, vise à soutenir l'investissement des collectivités territoriales. Cette dotation déconcentrée s'établit sous la forme d'une enveloppe comprenant, d'une part, les projets liés aux grandes priorités d'investissement, et d'autre part, les projets inscrits dans un contrat signé avec l'État.

Dans ce cadre, je souhaite vous apporter des précisions concernant les modalités d'examen de vos projets au titre de la campagne DSIL 2022.

Vous trouverez ci-après les catégories d'opérations éligibles à la DSIL 2022.

Par ailleurs, afin de vous accompagner dans vos démarches, un guide DSIL est désormais téléchargeable sur le site internet de la Préfecture.

1) Catégories d'opérations éligibles

En premier lieu, une priorité sera donnée aux actions relevant des démarches contractuelles suivantes : Mise en œuvre des Contrats de Relance et de Transition

Ecologique, Agenda rural, poursuite des programmes Action Cœur de Ville, Petites Villes de Demain...

En second lieu, des projets pourront également être déposés au titre des priorités thématiques ci-après :

- Transition écologique des territoires
- Rénovation et mise en valeur du patrimoine culturel et naturel
- Travaux d'aménagements urbains et sécurisation des ouvrages d'art
- Mise aux normes et sécurisation des équipements publics
- Développement d'infrastructures en faveur de la mobilité ou en faveur de la construction de logements
- Développement du numérique et de la téléphonie mobile
- Création, transformation et rénovation des bâtiments scolaires.

J'appelle votre attention sur le caractère structurant pour les territoires des projets qui seront présentés .

II) Demande de subvention

Vous trouverez, ci-joint, la liste des pièces à fournir dans le cadre du dépôt de vos dossiers et les documents à transmettre (pour chaque projet). À noter que l'annexe budgétaire doit être signée par le porteur.

La délibération adoptant le projet présenté et sollicitant l'attribution de la DSIL 2022 est une pièce essentielle du dossier et il convient que le conseil (municipal, communautaire ou syndical) de votre collectivité se réunisse dès que possible.

- Le dépôt des dossiers se fera **uniquement** par voie dématérialisée, via l'application « Démarches Simplifiées ». Vous trouverez ci-après le lien vous permettant d'accéder au formulaire en ligne. Votre dossier devra être complet et comprendre l'ensemble des pièces requises . La date limite de dépôt de la demande de subvention est fixée **au plus tard le 11 mars 2022, délai de rigueur.**

<https://www.essonne.gouv.fr/Vous-etes/Collectivite/Finances-publiques/Dotations/Dotations-et-subventions-d-investissement/DSIL/DSIL-2022>

La préfecture apportera son aide aux collectivités en cas de difficulté dans ce processus de dématérialisation : pref-dsil@essonne.gouv.fr

Je vous rappelle qu'aucune subvention ne peut être accordée si l'opération a connu un commencement d'exécution avant la date à laquelle le dossier a été déposé article (R.2334-24 du CGCT). Le commencement d'exécution d'une opération s'apprécie à la date de réception de la demande. À cet effet, vous recevrez via l'application « Démarches Simplifiées », un certificat de dépôt indiquant la date de réception du dossier, valant autorisation de démarrage de l'opération.

Toutefois, je vous précise que l'article R. 2334-25 du CGCT indique que ni l'attestation du caractère complet du dossier, ni la dérogation permettant le commencement de l'opération avant la date de réception de la demande de subvention, ne valent décision d'octroi de subvention.

III) Décisions d'attribution d'une subvention

Les décisions d'attribution d'une subvention sont notifiées individuellement à chaque collectivité. Une fois les arrêtés attributifs de subvention notifiés, le bénéficiaire doit tenir informée la préfecture de l'état d'avancement de son projet.

Si à réception de la notification de la subvention, l'opération est annulée ou est devenue incertaine, le bénéficiaire en informe sans délai la préfecture pour demander la déprogrammation de sa subvention. En informant sans délai la préfecture de cet abandon dans l'année de l'attribution de la subvention, le bénéficiaire permet la réaffectation des crédits sur d'autres projets du département.

Si le bénéficiaire n'informe de l'abandon du projet qu'après la clôture de l'exercice budgétaire (année N+1), alors il perd le bénéfice de sa subvention et les crédits sont restitués au ministère sans pouvoir être réutilisés sur le territoire de l'Essonne. À noter qu'une opération déprogrammée en année N pourra toujours prétendre à une subvention en année N+1, sous réserve de son état d'avancement.

Je vous remercie du respect des consignes ci-dessus, ainsi que de l'attention que vous voudrez bien porter à la maturité des projets qui seront proposés. Il convient en effet d'assurer une consommation rapide et certaine des subventions allouées. De plus, la période économique actuelle exige de votre part un engagement très rapide des travaux afin de soutenir l'activité et de préserver des emplois.

Mes services se tiennent naturellement à votre disposition pour toutes informations complémentaires.

Pour le préfet,
le secrétaire général



Benoît KAPLAN

DEMANDE DE COFINANCEMENT - DSIL 2022

- **INTITULE DU PROJET (détaillé en annexe) :**

- **COÛT TOTAL DU PROJET HORS TAXES (ou TTC si le porteur ne récupère pas la TVA sur l'action concernée à préciser) :**

- **MONTANT DE SUBVENTION SOLLICITE :**

- **TOTAL DES AUTRES AIDES PUBLIQUES SOLLICITÉES :**

- **RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE PORTEUR DE PROJET :**

RAISON SOCIALE :

FORME JURIDIQUE :

Collectivité locale (préciser) :

Association loi 1901.

Établissement public

Association loi 1908

Groupement d'intérêt public

Autre (préciser) :

ADRESSE :

ACTIVITÉ, objet social :

N° SIRET :

Régime TVA :

assujetti :

OUI

NON

FCTVA :

OUI

NON

Autres :

➤ **REPRÉSENTANT LÉGAL DU DEMANDEUR :**

Fonction :

Identité :

Coordonnées : Tél : Fax :

Adresse électronique :

RESPONSABLE À CONTACTER POUR LE PROJET (s'il diffère du représentant légal)

Identité :

Coordonnées : Tél : Fax :

Adresse électronique :

➤ **DESCRIPTION PRÉCISE DU PROJET :**

➤ **LIEU DE RÉALISATION : (Adresse précise)**

➤ **OBJECTIFS POURSUIVIS :**

➤ **CALENDRIER PRÉVISIONNEL**

- DURÉE :

- COMMENCEMENT D'EXÉCUTION :

- FIN D'EXÉCUTION PRÉVUE :

Je soussigné, en qualité de représentant légal de
ayant qualité pour l'engager juridiquement,

- sollicite une subvention de l'Etat dans le cadre de la DSIL pour le montant indiqué ci-dessus pour la réalisation du projet précité et décrit en annexe ;
- m'engage à respecter les obligations indiquées si l'aide m'est attribuée ;
- certifie l'exactitude des renseignements indiqués dans le présent dossier ;
- atteste sur l'honneur la régularité de la situation fiscale et sociale de l'organisme que je représente ;
- certifie avoir sollicité les aides publiques indiquées au plan de financement du projet détaillé ci-après ;
- certifie que le projet pour lequel la subvention est demandée n'a reçu aucun commencement d'exécution, et de ne pas commencer l'exécution du projet avant que mon dossier ne soit déclaré ou réputé complet.

Cachet

Date :

Nom et signature du représentant
légal :

**DOSSIER DE DEMANDE DE COFINANCEMENT 2022
BUDGET PRÉVISIONNEL DU PROJET**

INTITULÉ DU PROJET :

Ce document devra également être remis au service instructeur au format numérique (fichier tableur)

DÉPENSES	EHT***	RESSOURCES	EHT***
<p align="center">INVESTISSEMENTS</p> <p>TERRAINS et IMMOBILIER Acquisitions terrains Acquisitions immobilières Constructions immobilières - Travaux - Matériel - Autres dépenses immobilisées (préciser*)</p> <p>AUTRES INVESTISSEMENTS Machines Matériels amortissables (préciser*) Autres (préciser*)</p> <p align="right">TOTAL INVESTISSEMENTS</p>		<p align="center">AUTOFINANCEMENT</p> <p>RESSOURCES PROPRES Apports financiers Autres (préciser*)</p> <p>VENTES Produits finis, marchandises Prestations de services</p> <p>AUTRES PRODUITS Produits financiers Produits exceptionnels Autres (préciser*)</p> <p align="right">TOTAL AUTOFINANCEMENT</p>	
<p align="center">AUTRES DÉPENSES</p> <p>ACHATS (hors services) Achats matières et fournitures Autres (hors services – préciser*)</p> <p>SERVICES Honoraires - Études - Ingénierie et Coordination - Sous-traitance (préciser*) - Autres (préciser*)</p> <p>Locations (préciser*) Entretien et réparation Assurance Publicité, publication Autres (préciser*)</p> <p>IMPÔTS ET TAXES Impôts et taxes sur rémunération Autres impôts et taxes</p> <p>CHARGES DE PERSONNEL Rémunération des personnels Charges sociales Autres charges de personnel</p> <p>AUTRES CHARGES Charges financières Charges exceptionnelles (préciser*) Autres (préciser*)</p> <p align="right">TOTAL AUTRES DÉPENSES</p>		<p align="center">AUTRES RESSOURCES</p> <p>SUBVENTIONS PUBLIQUES État - Subvention - Autres (préciser*)</p> <p>Région(s) : Département(s) : Intercommunalité(s) : Commune(s) : Organismes sociaux (préciser*) : Fonds européens (préciser*) : Autres (préciser*) :</p> <p>AIDES PRIVÉES Entreprises partenaires (préciser*) : Autres (préciser*) :</p> <p>AUTRES PRODUITS Produits financiers Produits exceptionnels Autres (préciser*)</p> <p align="right">TOTAL AUTRES RESSOURCES</p>	
<p align="center">TOTAL DÉPENSES **</p>		<p align="center">TOTAL RESSOURCES **</p>	

* ajouter les lignes de détail nécessaires

** le total des dépenses doit impérativement être égal au total des ressources

*** préciser s'il s'agit de montants HT ou TTC (les dépenses sont indiquées TTC uniquement si la TVA n'est pas récupérée par le porteur)

Cachet :

Date :

Nom et signature du représentant légal :

Logo de la commune

ATTESTATION DE NON-COMMENCEMENT DE L'OPERATION

Je soussigné(e), , Maire de la commune de..., atteste que l'opération « » n'a fait l'objet d'aucun commencement à ce jour.

Aucun commencement d'opération ne sera entrepris avant que le dossier de demande de subvention correspondant ne soit déclaré ou réputé complet, sauf si autorisation de l'autorité compétente.

Fait pour servir et valoir ce que de droit,

A , le

Le/La Maire de

Tampon et signature

Logo de la commune

ATTESTATION DE COFINANCEMENTS

Je soussigné(e), , Maire de la commune de..., atteste que dans le cadre de l'opération « » nous avons sollicité les subventions suivantes :

- Région : ... €
- Département : ... €
- €

ou si absence de subvention

Je soussigné(e), , Maire de la commune de, atteste que la commune de n'a sollicité et ne bénéficiera d'aucune autre subvention que celle de la DSIL pour financer son opération de « »

Fait pour servir et valoir ce que de droit,

A , le

Le/La Maire de

Tampon et signature

